

PARCOURS DE FORMATION 35 : FORMATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A L'ECONOMIE D'ENTREPRISE

Bienvenue sur le parcours Formation des représentants du personnel à l'économie d'entreprise, composé de 10 programmes de formation, d'une durée totale de 101 heures 23 minutes.

Devenir membre du comité d'entreprise demande une préparation et des formations spécifiques.

Le comité d'entreprise possède un droit de regard sur la vie économique de l'entreprise. Le comité d'entreprise est un interlocuteur privilégié en cas de restructuration, fusion. Le comité d'entreprise est amené à prendre position sur des sujets complexes.

Pour ces raisons, le législateur a prévu une formation obligatoire pour les élus du comité d'entreprise. Son objectif est de donner les bases indispensables de gestion financière afin que les membres du CE jouent pleinement leur rôle.

Les élus titulaires du CE ont droit à 5 jours de formation sur les aspects économiques, droit renouvelé tous les 4 ans de mandat, consécutifs ou non.

Les élus suppléants n'ont pas de congé spécifique.

Dans les entreprises de 50 salariés ou plus dépourvues de CE pour carence aux élections, les délégués du personnel exercent les attributions économiques du CE et peuvent bénéficier de la formation économique.

Modalités de la demande et financement de la formation :

Demande adressée à l'employeur au moins 30 jours avant la formation (date, durée de la formation, nom de l'organisme). L'employeur peut refuser le congé après avis conforme du CE s'il est préjudiciable à la bonne marche de l'entreprise (notifié dans les 8 jours à réception de la demande). Il peut également reporter ce départ si d'autres salariés sont déjà absents pour le même motif. Les coûts liés à la formation (frais pédagogiques, frais d'hébergement et de déplacement) sont pris en charge par le CE sur son budget de fonctionnement.

Les membres du CE ont par ailleurs les mêmes droits à la formation que les autres salariés.

Ce parcours est composé de 10 programmes de formation avec examens en ligne :

I04 Initiation Comptabilité

51 formations / 16 experts / Temps formation vidéo 4h58min / Temps examen 1h15min

GE01 Gestion quotidienne

49 formations / 17 experts / Temps formation vidéo 6h14min / Temps examen 1h15min

GE02 Gestion prévisionnelle

29 formations / 10 experts / Temps formation vidéo 4h56min / Temps examen 1h

A10 Faire face aux difficultés

29 formations / 10 experts / Temps formation vidéo 5h00min / Temps examen 1h

J01 Droit des affaires

54 formations / 19 experts / Temps formation vidéo 7h14min / Temps examen 1h15min

J02 Droit des sociétés

52 formations / 34 experts / Temps formation vidéo 5h13min / Temps examen 1h

I05 Analyse financière

36 formations / 9 experts / Temps formation vidéo 4h43min / Temps examen 1h

D01 Economiser et transformer avec le digital

42 formations / 27 experts / Temps formation vidéo 6h53min / Temps examen 1h15min

F01 Financement et trésorerie

44 formations / 23 experts / Temps formation vidéo 7h44min / Temps examen 1h15min

ESS01 Best Of

44 formations / 380 experts / Temps formation vidéo 9h26min / Temps examen 1h15min

TOTAL : 386 formations / 380 experts / Temps formation vidéo 52h55min / Temps examen 11h00min

Temps de travail personnel : prises de notes, recherches complémentaires : 50% du temps de la formation en vidéo : **26h28min**

Préparation des examens : 100% du temps des examens : **11h00min**

TEMPS TOTAL PARCOURS FORMATION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A L'ECONOMIE D'ENTREPRISE : 101h23min

Objectifs :

Ce parcours de formation est composé de programmes de formation pour :

- initier à la comptabilité et à l'analyse financière.
- au droit des affaires, au droit des sociétés, au droit des entreprises en difficulté.
- la transformation digitale des entreprises étant un sujet majeur dans toutes les entreprises, quels que soient leur taille et leur activité, le programme de formation Economiser et transformer avec le digital a été inclus dans ce parcours de formation pour les élus du comité d'entreprise.
- ,le programme Best Of a pour objectif de sensibiliser les délégués du comité d'entreprise à toutes les problématiques de l'entreprise. Ces formations de 15 minutes environ sont composées d'environ 25 extraits de chacun des 54 programmes de formation. Ils permettent en peu de temps de découvrir les différentes problématiques de l'entreprise.

Prérequis à la formation :

Aucun

Public visé :

- Elus du comité d'entreprise
- Délégués du personnel

Experts formateurs :

Spécialistes de la comptabilité, du droit, de la finance, de la gestion, des entreprises en difficultés (avocats, experts-comptables, consultants).

Abonnement de formation de 3 mois inclus.

Prix du parcours : 950 € HT.

Coût à l'heure de formation : 8,05 € HT.

Ce parcours de formation peut être étudié en autoformation (sans soutenir d'examen et d'obtenir une attestation de formation avec les notes obtenues). Dans ce cas, il suffit de souscrire un abonnement. Le parcours sert alors de guide pédagogique. L'accès à la formation débute dès le règlement de la formation en cas d'inscription avec paiement en

ligne ou à l'envoi du mail de convocation à la formation par les équipes de FORCES.

Dans les deux cas (avec ou sans examen), en plus de ce parcours, vous avez accès à l'ensemble de notre catalogue.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos.

Dans ce cas, elles peuvent consulter :

1/ l'Agefiph : www.agefiph.fr - 0 800 11 10 09 - et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

2/ le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>

L'équipe pédagogique de LaFormationPourTous.com peut être contactée sur pedagogie@LaFormationPourTous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 17h au 01.39.57.64.82.